

les tensions locales, ne ferait qu'ajouter à la complexité du problème d'assurer la paix. De plus, il est impossible de nier que le danger d'une guerre nucléaire provoquée par un accident ou une erreur de calcul devient d'autant plus grand que va croissant le nombre des pays disposant de telles armes et que les réserves qu'ils détiennent ne cessent d'augmenter et de se diversifier. Si un conflit nucléaire devait éclater, quelle que soit la façon dont il ait commencé, il n'y aurait pas un seul Etat qui puisse se sentir en sécurité."

Voilà pourquoi les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires doivent renoncer à leur droit d'en acquérir ou d'en fabriquer. Voilà pourquoi aussi les Etats non nucléaires à qui on demande d'accepter ce règlement par lequel ils y renonceraient sont légitimement en droit d'attendre l'assurance tangible qu'ils ne seront pas victimes un jour d'attaques nucléaires. Autrement, on ne peut pas s'attendre qu'ils éprouvent ce sentiment d'une sécurité accrue qui est l'objet même de cette entreprise.

Les déclarations faites à Genève par les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni prennent ici toute leur importance. Ces puissances nucléaires ont affirmé qu'elles présenteront au Conseil de sécurité une résolution selon laquelle elles assureraient de leur aide, soit par l'intermédiaire des Nations Unies soit de façon unilatérale, tout Etat partie au Traité de non-prolifération ne possédant pas d'armes nucléaires, si cet Etat était victime d'un acte ou d'une menace d'agression où l'on utiliserait des armes nucléaires.